

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1570

26 juin 2008

SOMMAIRE

Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l.	75347	Lalux S.à r.l.	75322
Aberdeen Property Funds Pan-Nordic S.à r.l.	75343	LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l.	75330
AllianceBernstein Fund	75328	Marato S.à r.l.	75348
Arcavest Project Topalu S.à r.l.	75322	Master Management S.à r.l.	75330
Bain Capital HDS II (Luxembourg) Sàrl	75334	MDC Holdco S.à r.l.	75315
Beltrame International S.A.	75348	Melco China Resorts Luxembourg S. à r.l.	75326
Bluespace Holding Sàrl	75332	Mode Design Investment Company S.A.	75331
B&S Vertriebsagentur	75333	Mondi Technology Investments S.A.	75333
Calcul S.A.	75322	Morgan Stanley Luxembourg Equity Hol- dings S.à r.l.	75316
CDT Advisor S.A.	75320	Morgan Stanley Neudorf S.à r.l.	75316
Ceria Finance S.A.	75347	New Invest 2 S.A.	75331
COLT Lux Group Holding S.à r.l.	75315	Nickel S.A.	75314
COLT Telecom Luxembourg S. à r.l.	75316	NLT Invest S.A.	75332
Crasin S.A.	75348	NNS Holding S.à r.l.	75321
Deutsch-luxemburgische Beraterunion S.à r.l.	75360	Picardy Wind S.à r.l.	75360
Dome GP, S.à r.l.	75329	Prague 4 Residential (Luxembourg) S.à r.l.	75330
Dome S.C.A.	75328	REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A.	75333
Drummond Moore Investments S.A.	75330	Siemens Financial Business Services S.A.	75316
ECOLE MATERNELLE MONTESSORI « L'enfant roi » A.S.B.L	75317	Siemens It Solutions and Services Finance	75316
Electa Capital Partners S.A.	75321	S.L.E.G. S.A.	75314
Elite Invest S.A.	75343	Springbok Luxco Limited	75334
Engine Control Upgrade Software S.A. ..	75322	Tatimati S.A.	75348
European Financing Partners S.A.	75329	TDV Sàrl	75331
Fiduciaire Deflorenne & Associés S.à r.l.	75332	Turquoise Investment Fund	75321
F-Joy S.à r.l.	75333	Ying Wah (Luxembourg) S. à r.l.	75326
Immo Le Cap S.A.	75328		
International Advocates Europe S.à r.l. ..	75314		
Jobelux S.A.H.	75347		
Korea Invest S.A.	75332		

S.L.E.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 116.910.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 24 octobre 2007, que:

- Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ont démissionnés de leur fonction d'administrateur.

- Monsieur Xavier Likin, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 50/13, avenue du Karreveld, B-1080 Molenbeek-Saint-Jean et Monsieur Johan Dejans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leur mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Massimo Longoni, consultant, ayant son adresse professionnelle au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen au L-2526 Luxembourg et de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

- Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072505/751/30.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06682. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

International Advocates Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 132.265.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 14 avril 2008*

Le siège social a été transféré au 29, rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

Pour extrait conforme

INTERNATIONAL ADVOCATES EUROPE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008072513/8817/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02327. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Nickel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 74.217.

—
*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 9 mai à 11.50 heures*

Délibérations

Après délibérations, l'Assemblée, à l'unanimité décide:

1. L'Assemblée nomme M. Serge ATLAN, demeurant 17, rue de Luxembourg, L-5402 ASSEL comme Administrateur au sein de la société.

2. L'Assemblée nomme R.I.S. CIE S.A. sise 171, route de Longwy à Luxembourg au poste d'Administrateur au sein de la société.

3. L'Assemblée nomme M. Richard SEGAL demeurant 2, rue Fort Wallis à LUXEMBOURG comme Administrateur au sein de la société.

4. L'Assemblée nomme, à compter de ce jour, M. Philippe GIBELLO demeurant 3, rue Turique à F-54000 NANCY, Commissaire de la société en remplacement de son prédécesseur.

5. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 19, rue Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 171, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Serge ATLAN

Monsieur Richard SEGAL

R.I.S. CIE S.A. représentée par son Administrateur délégué

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072514/8948/31.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05753. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

MDC Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.988.

Au terme du Conseil de gérance tenu au siège social le 8 mai 2008 il a été décidé:

- de transférer, avec effet 11 avril 2008, le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MDC Holdco S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée

Signature

Référence de publication: 2008072519/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01138. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

COLT Lux Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.940.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants de COLT Lux Group Holding s.à r.l. du 5 mars 2008 que la société sera domiciliée à partir du 30 juin 2008 à l'adresse suivante:

K2 Building, Forte 1, 2A, rue Albert Borschette, Luxembourg, L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour la société COLT Lux Group Holding s.à r.l.

Esmée Chengapen

Référence de publication: 2008072531/8330/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02436. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

COLT Telecom Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 123.407.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des gérants de COLT Telecom Luxembourg s.à r.l. du 5 mars 2008 que la société sera domiciliée à partir du 30 juin 2008 à l'adresse suivante:

K2 Building, Forte 1, 2A, rue Albert Borschette, Luxembourg, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour la société COLT Telecom Luxembourg s.à r.l.

Esmée Chengapen

Référence de publication: 2008072530/8330/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02437. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Morgan Stanley Neudorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.849.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008072550/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.918.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/05/08.

Signature.

Référence de publication: 2008072551/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01347. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

**Siemens It Solutions and Services Finance, Société Anonyme,
(anc. Siemens Financial Business Services S.A.).**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 110.188.

Le bilan au 30.09.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.06.2008.

J. BERG / R. JUNGBLUTH.

Référence de publication: 2008072666/1907/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08157. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

E.M.M., ECOLE MATERNELLE MONTESSORI « L'enfant roi » A.S.B.L, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8041 Strassen, 192, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg F 7.625.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Monsieur GODARD Pierre, employé privé, domicilié au 138, rue des Romains, L-8041 STRASSEN, de nationalité française;

2. Madame GODARD Dominique, employée privée, domiciliée au 138, rue des Romains, L-8041 STRASSEN, de nationalité française;

3. Mademoiselle GODARD Victoria, étudiante, domiciliée au 138, rue des Romains, L-8041 STRASSEN, de nationalité française;

4. Monsieur GODARD Guillaume, étudiant, domicilié au 138, rue des Romains, L-8041 STRASSEN, de nationalité française;

5. la société L'ENFANT ROI SARL, établie et ayant son siège social au Grand-Duché de LUXEMBOURG à L-8048 STRASSEN, 1, rue du X septembre représentée par Madame GODARD Dominique, employée privée, domicilié au 138, rue des Romains, L-8041 STRASSEN, de nationalité française;

est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination de ECOLE MATERNELLE MONTESSORI «L'enfant roi» A.S.B.L (en abrégé E.M.M.)

Art. 2. L'association a pour objet la création, l'organisation et l'administration d'un centre d'enseignement au Grand-Duché du Luxembourg.

L'association a encore pour objet la promotion de toutes activités scolaires ou parascolaires en faveur des enfants ainsi que d'une manière générale, toute activités se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en promouvoir la réalisation.

Il est rappelé ici que toutes les activités de l'association sont à but non lucratif.

L'association possède la capacité juridique la plus large prévue par la loi.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg à l'adresse suivante: 192, rue des Romains, L-8041 STRASSEN

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social commence le 1^{er} septembre et prend fin le 31 août de chaque année.

Le premier exercice social débutera au jour de la création de l'association et se terminera le 31 août de l'année suivante.

III. Membres

Art. 6. L'association comprend des membres actifs et des membres associés.

Ont la qualité de membres actifs, les membres fondateurs ainsi que les membres qui seront admis ultérieurement et auxquels le conseil d'administration aura donné cette qualité conformément à l'article 9.

Art. 7. Le nombre des membres de l'association n'est pas limité. Celui des membres actifs ne peut être inférieur à trois.

Art. 8. Les membres actifs paient des cotisations annuelles dont les montants sont fixés par l'assemblée générale.

L'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles des membres adhérents.

Ces cotisations ne pourront être d'un montant supérieur à 500 Euros (cinq cents euros).

Art. 9. La qualité de membre actif est conférée à toute personne physique ou morale, qui sans participer directement aux travaux de l'association, entend en favoriser l'activité.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision notamment en fonction de l'intérêt personnel manifesté par le candidat à la vie de l'Association, de l'expérience que possède le candidat dans la gestion d'un établissement et ainsi que de l'aide que le candidat est en mesure d'apporter au développement de l'association de ses objectifs.

Le conseil d'administration décide souverainement sans appel et n'est pas tenu de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

La qualité de membre associé pourra être conféré par le conseil d'administration à des personnes qui prêteront à l'association leur appui moral ou matériel.

Art. 10. La qualité de membre s'acquiert par l'admission ratifiée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 9.

Art. 11. Par son adhésion aux présents statuts, chaque membre s'interdit tout acte ou toute omission préjudiciable au but social, ou qui serait de nature à porter atteinte soit à son honneur ou à sa considération personnels, soit à la considération ou à l'honneur de l'association ou des membres.

Toute infraction à la présente disposition constitue immédiatement et de plein droit son auteur, membre sortant de l'association.

La présente règle cesserait néanmoins de recevoir son application dans la mesure et aussi longtemps qu'elle aurait pour conséquence de réduire le nombre des membres effectifs en dessous du minimum de trois.

Les contestations éventuelles relatives à l'application du présent article sont arbitrées par le conseil d'administration de l'association statuant sans appel et avec dispense de suivre, dans la procédure, les formes et les délais établis pour les tribunaux.

Art. 12. Tout membre peut démissionner de l'association à n'importe quel moment, en notifiant sa démission par écrit au président du conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre commandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 2 mois à compter de l'envoi de la mise en demeure.

Tout membre peut être exclu par l'assemblée générale si son attitude n'est pas conforme aux buts de l'association.

La demande d'exclusion peut émaner du président de l'association, ainsi que de tout membre de celle-ci.

L'assemblée générale statue sur la demande d'exclusion à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 13. Le membre démissionnaire ou exclu, ses ayants droit et les héritiers d'un membre décédé ne peuvent pas porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir sur son patrimoine. Ils ne peuvent réclamer aucun compte, ni faire apposer les scellés ni requérir inventaire.

IV. Assemblée générale

Art. 14. Les attributions obligatoires de l'assemblée générale comportent le droit:

1. de modifier éventuellement les statuts et de prononcer la dissolution de l'association en se conformant aux règles établies par la loi,

2. de nommer et de renvoyer les administrateurs,

3. d'approuver annuellement les budgets et les comptes,

4. d'exercer tous les autres pouvoirs dérivant de la loi ou des statuts.

Les résolutions et décisions de l'assemblée générale sont actées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège de l'association où tout membre ainsi que tout tiers justifiant d'un intérêt légitime à cet effet, pourra en prendre connaissance.

Art. 15. L'assemblée se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président dûment mandaté à ces fins par le Conseil d'Administration.

Art. 16. Le président convoque tous les membres à l'assemblée générale par lettre simple à laquelle est joint l'ordre du jour, en observant un préavis de trois semaines.

Art. 17. L'assemblée doit être convoquée par le conseil d'administration lorsqu'un cinquième des membres actifs en fait la demande.

Art. 18. Toute proposition signée d'un nombre de membres actifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 19. Les membres actifs qui voudront faire usage de l'une des facultés prévues aux articles dix-sept et dix-huit ci-dessus, ne seront recevables dans leur demande que s'ils ont fait parvenir, au moins huit jours à l'avance, au président du conseil d'administration, une note écrite faisant connaître d'une manière concrète et précise l'objet de la réunion extraordinaire qu'ils veulent faire convoquer ou celui de la proposition à porter à l'ordre du jour.

Art. 20. A l'assemblée générale, seuls les membres actifs ont voix délibérative.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents ou représentés, sauf dans le cas où il en est autrement décidé par la loi ou les présents statuts.

En cas de partage des voix, le Président possède une voix prépondérante.

Les membres associés pourront assister aux assemblées générales de l'association, mais n'y auront que voix consultative.

Art. 21. Tout membre actif peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre en lui donnant une procuration écrite.

Aucun membre actif ne peut représenter plus d'un autre membre.

Art. 22. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 23. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus et révocables par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois ans.

Tous les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire et trésorier.

Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent et au moins une fois par an.

De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Le conseil d'administration délibère à la majorité simple.

En cas de partage des voix, le président a voix prépondérante.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 24. En cas de vacance du mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, le ou les membres restants gardent les mêmes pouvoirs que si le conseil était au complet, tant que l'assemblée ne l'aura pas complété.

Les fonctions des administrateurs n'expirent qu'après leur remplacement.

Tout administrateur appelé à remplacer un autre membre dont les fonctions ont cessé, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 25. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association; tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de la compétence du conseil.

Il représente l'association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il statue notamment sur tous traités, conventions, transactions et compromis, sur l'acquisition, l'aliénation et l'échéance de tous biens, meubles et immeubles, sur la constitution d'hypothèque et la mainlevée de toute inscription hypothécaire et autres droits réels, sur tous baux et locations, sur toutes acceptations de dons et legs, sur toutes actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant, sur toutes nominations d'employés et leurs émoluments.

Art. 26. Le Conseil d'Administration peut déléguer certains de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres ou à un ou plusieurs membres de la direction de l'école.

Le Conseil d'Administration engagera une personne qui remplira les fonctions de directeur de l'établissement et dont il détermine les conditions d'emploi ainsi que les attributions.

Un administrateur pourra être rémunéré pour les services qu'il aura rendus à l'association sous une qualité autre que celle de membre du Conseil d'Administration.

De même, les administrateurs pourront être remboursés des frais exposés à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions sur justificatifs.

Les délégations sont révocables ad nutum.

Art. 27. Tous les actes engageant l'association, tous pouvoirs et procurations relatifs à ces actes sont, à défaut d'une délégation permanente ou particulière donnée par délibération du conseil d'administration signés, soit par deux administrateurs, soit par le président et un administrateur, lesquels n'auront pas à justifier à l'égard des tiers, en ce compris les conservateurs des hypothèques, d'une décision préalable du conseil.

Les actes de gestion journalière et la correspondance sont signés par la ou les personnes désignées par le conseil d'administration et de la manière que ce dernier détermine.

L'association n'est engagée et les actes accomplis en son nom ne sont valables que moyennant les signatures prescrites par le présent article.

Art. 28. Chaque année le conseil d'administration soumettra à l'approbation de l'assemblée générale le compte de recettes et de dépenses et le budget de l'exercice suivant. L'excédent favorable des comptes sera versé à la réserve.

VI. Surveillance

Art. 29. L'assemblée générale peut désigner un ou plusieurs réviseurs de caisse chargés de la surveillance et du contrôle des opérations sociales.

VII. Modification des statuts

Art. 30. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;

b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

VIII. Publications

Art. 31. Toutes les décisions de l'assemblée générale sont à porter à la connaissance des membres de l'association par l'envoi de circulaires à envoyer par le président dans les trente jours après chaque réunion de l'assemblée générale.

Les modifications aux statuts ainsi que toute nomination, démission ou destitution de membres du conseil d'administration sont publiées au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg.

Pour le surplus en matière de publication, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et liquidation

Art. 32. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 33. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 34. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Signé: Monsieur GODARD Pierre, Madame GODARD Dominique, Mademoiselle GODARD Victoria, Monsieur GODARD Guillaume, la société L'ENFANT ROI SARL représentée par Madame GODARD Dominique.

Fait à Luxembourg, le 9 mai 2008 (en cinq exemplaires).

Signatures.

Référence de publication: 2008072874/1780/197.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04119. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

CDT Advisor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 57.712.

Auszug aus der Beschlussfassung der ordentlichen Generalversammlung vom 20. Mai 2008

- Die Herren Hannes SALETA mit beruflichem Sitz in 1 Lassallestrasse, 1020 Wien, Johann KERNBAUER mit beruflichem Sitz in 1 Lassallestrasse, 1020 Wien, Serge D'ORAZIO mit beruflichem Sitz in 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg und André SCHMIT mit beruflichem Sitz in 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg werden als Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

- DELOITTE, Luxemburg wird als Abschlussprüfer für das neue Geschäftsjahr wiedergewählt.

Für beglaubigten Auszug
Für CDT ADVISOR S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2008073024/526/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00676. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

NNS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.863.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008073025/5770/13.

(080082533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Turquoise Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 93.503.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 27 mai 2008

Il a été décidé:

- de réélire Messieurs Seniz YARCAN résidant professionnellement à Halk c. Trio Konutlari C, blok D, 34746 Yeni Sahra-Istanbul, Merih BÜYÜKER résidant professionnellement à N36/2 Zincirlidere sok. Tastekin apt., m. 36/2 34394 Esentepe-Istanbul, Asli ZERRIN HANCI résidant professionnellement à 28/7 Halaskargazi Cad Kucukbahce 34394 Sisli-Istanbul Turquie et Serge D'ORAZIO résidant professionnellement à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg en tant qu'Administrateur pour un nouveau mandat d'un an.

Certifié conforme et sincère

Pour TURQUOISE INVESTMENT FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008073026/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00679. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Electa Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.058.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue extraordinairement en date du 19 juin 2007, que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, le mandat d'administrateur de Monsieur Simone STROCCHI, conseiller économique, ayant son adresse professionnelle au 8, Via della Posta, I-20123 Milan, Italie, le mandat d'administrateur de Madame Maria Laura GUARDAMAGNA, avocate, ayant son adresse professionnelle au 74, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 30 juin 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008073040/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04564. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Lalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 22, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 99.783.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008073041/5770/12.

(080082411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

**E.C.U.S. S.A., Engine Control Upgrade Software S.A., Société Anonyme,
(anc. Calcul S.A.).**

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.390.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 22 avril 2008.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2008073039/238/13.

(080082341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Arcavest Project Topalu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 139.073.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den vierten März.

Vor uns Notar Paul DECKER, mit Amtssitz zu Luxemburg-Eich, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Kommanditgesellschaft ARCAVEST PROJECT TOPALU S.C.S, mit Sitz in L-1420 Luxembourg, Avenue Gaston Diderich 15-17,

hier vertreten durch Frau Elena SANTAVICCA, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxembourg auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 4. März 2008.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar "ne varietur" gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welcher Kompartment, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der er die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „ARCAVEST PROJECT TOPALU S.à r.l.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss den Gesellschaftern an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile zu je EUR 125,- (einhundert fünfundzwanzig Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung der Gesellschafter welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten. Im Todesfall kann eine Uebertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die Unterschrift des oder der Geschäftsführer.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar jeden Jahres und endet am 31. Dezember des selben Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2008.

Kapitalzeichnung

Die 100 (einhundert) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter, gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise 1.250,- EUR.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit wird ernannt:

Dame Janice ALLGROVE, Privatbeamtin, geboren in London am 7. Mai 1960, berufsansässig in L-1420 Luxemburg, 15-17, avenue Gaston Diderich

Gegenüber dritten wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtskräftig vertreten.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1420 Luxemburg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparent, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand eight, on the fourth day of March.

Before us M^e Paul DECKER, notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company (Kommanditgesellschaft) ARCAVEST PROJECT TOPALU S.C.S, having its registered office in L-1420 Luxembourg, Avenue Gaston Diderich 15-17,

duly represented by Mrs Elena SANTAVICCA, employee, residing professionally in Luxembourg

by virtue of a proxy dated March 4th, 2008.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is "ARCAVEST PROJECT TOPALU S.à r.l."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of the shareholders representing at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five per cent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or more managers, who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the signature of the managers.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st of each year and ends on December 31st of the same year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2008.

Subscription and payment

The 100 (one hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member.

All the corporate units have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,250.-.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed manager for an undetermined period:

Mrs Janice ALLGROVE, employee, born in London on May 7th, 1960, residing professionally in L-1420 Luxemburg, 15-17, avenue Gaston Diderich

Towards third parties the company will be bound by the sole signature of the manager.

Second resolution

The company's registered office is located in L-1420 Luxemburg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian

names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Gezeichnet: E. SANTAVICCA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2008. Relation: LAC/2007/9737. — Reçu € 62,50 (soixante-deux Euros cinquante Cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 18. März 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008073353/206/215.

(080083003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

**Ying Wah (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Melco China Resorts Luxembourg S. à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.304.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty eighth day of May.

Before Us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ying Wah Consultants Limited, a company organised under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Portcullis TrustNet Chambers, P.O. Box 3444, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under the Companies Registry of the British Virgin Islands under number 1054073,

here represented by Mrs Audrey Jarreton, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney granted on May 23rd, 2008.

A copy of said proxy, has been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above, has requested the notary to state that:

(i) the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Ying Wah (Luxembourg) S.à r.l. (formerly Melco China Resorts Luxembourg S.à r.l.), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated March 7, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 962 of April 18, 2008, and the articles of incorporation have been amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated April 17, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company);

(ii) the capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) divided into 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares with a par value of EUR 1 (one euro);

(iii) the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

(iv) the appearing party is appointed as liquidator of the Company;

(v) the appearing party declares (i) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (ii) that it takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown, of the Company, and (iii) that the liquidation of the Company is terminated without prejudice as it assumes all the liabilities of the Company;

(vi) the Company hereby is liquidated and the liquidation is closed;

(vii) full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and

(viii) the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is drawn-up in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document has been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huitième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Ying Wah Consultants Limited, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège social se situe à Portcullis TrustNet Chambers, P.O. Box 3444, Road Town, Tortola, Les Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre du Commerce des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 1054073,

représentée par M^e Audrey Jarretton, avocat, avec adresse professionnelle à 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Pékin, Chine, le 23 mai 2008,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) la comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Ying Wah (Luxembourg) S.à r.l. (anciennement Melco China Resorts Luxembourg S.à r.l.), constituée suivant acte du notaire Martine Schaeffer, résidant à Luxembourg, en date du 7 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 962 en date du 17 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Martine Schaeffer en date du 18 avril 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société);

(ii) le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

(iii) la comparante décide de dissoudre la Société avec effet immédiat;

(iv) la comparante est nommée liquidateur de la Société;

(v) la comparante déclare (i) que, excepté les dettes contractées par la Société pour les besoins de sa liquidation, les dettes connues ont été payées, (ii) qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers connus ou inconnus, de la Société et (iii) que la dissolution est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société;

(vi) la Société est partant liquidée et que la liquidation est clôturée;

(vii) pleine et entière décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

(viii) les livres, documents et dossiers de la Société seront conservés durant une période de cinq ans au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la comparante, qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise. Le présent acte en langue anglaise est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais primera.

Signé: A. JARRETON, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2008. Relation: LAC/2008/21788. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008073281/206/84.

(080083085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Immo Le Cap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 91.949.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008072933/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01197. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

AllianceBernstein Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.904.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 30 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008072934/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01402. - Reçu 116,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Dome S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.653.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008072935/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01392. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

European Financing Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 101.070.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg en date du 15 mai 2008

L'assemblée a pris la résolution de ne pas renouveler le mandat de la personne suivante en tant qu'administrateur de la Société:

- CDC Group plc, ayant son siège social à 6 Duke Street, SW1Y 6BN Londres, Grande-Bretagne.

L'assemblée a pris la résolution de nommer la personne suivante en tant qu'administrateur de la Société jusqu'au mois de décembre 2008:

- Compañía Española de Financiación del Desarrollo, COFIDES, S.A, ayant son siège social au Principe de Vergara n° 132, 28002 Madrid, Espagne,

L'assemblée a pris la résolution de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008 de la Société:

- DEG - Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft mbH, with registered office at Belvederestrasse 40, D-50933 Cologne, Allemagne;

- Nederlandse Financierings-Maatschappij voor Ontwikkelingslanden N.V., ayant son siège social au Anna van Saksenlaan 71, NL-2593 HW, La Haye,

- Monsieur Martin Curwen, né le 5 octobre 1945 à Mumbai, Inde, demeurant au 11, rue Schetzel, L-6997 Luxembourg.

- Sifem - Swiss Investment Fund for Emerging Markets, ayant son siège social au Bubenberplatz 11, 3011 Bern, Suisse,

- Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique S.A., ayant son siège social à 5, rue Roland Barthes, 75598, Paris, France;

- Swedfund International Aktiebolag, ayant son siège social au Sveavägen 24-26, 103 65 Stockholm, Suède.

L'assemblée a également pris la résolution de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro 65.477, en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN FINANCING PARTNERS S.A.

Mercuria Services S.A.

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008072977/1005/40.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05264. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Dome GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.642.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008072936/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01393. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Drummond Moore Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 108.432.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 avril 2008 que:

- Madame Sylvie Abtal-Cola, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg a été nommée administrateur de classe B avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Joseph Paulus, administrateur démissionnaire de classe B, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg. Son Mandat prendra fin lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073029/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Prague 4 Residential (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 130.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008073015/220/12.

(080082256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Master Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.309.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008073017/5770/12.

(080082438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.340.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008073022/5770/12.

(080082388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

New Invest 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 84.322.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la Société en date du 23 mai 2008 que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

Démission de PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes à dater du 15 janvier 2008.

Deuxième résolution

Nomination de HRT Révision S.A., Société anonyme de droit luxembourgeois, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B51.238, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes, à dater du 15 janvier 2008 et jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes arrêtés aux 31 décembre 2007.

Troisième résolution

Démission de Monsieur Finbarr Timothy O'Connor de sa fonction d'Administrateur de la Société à dater du 23 mai 2008.

OMISSIS

Cinquième résolution

Nomination de Monsieur Timothy Charles Babich, né le 22 Novembre 1976 dans le New Jersey, USA, de nationalité américaine, domicilié au Flat 4, 18, Cadogan Square, Londres, SW1X 0JS, Grande-Bretagne, en qualité d'Administrateur de la Société, à dater du 23 mai 2008 et jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes arrêtés aux 31 décembre 2007.

A dater du 23 mai 2008, le Conseil d'Administration de la Société est constitué comme suit:

Mr Timothy Charles Babich, Administrateur

Manacor (Luxembourg) S.A., Administrateur

Fides (Luxembourg) S.A., Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEW INVEST 2 S.A.

Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008072982/683/36.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00586. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

TDV Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 76.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008073011/220/12.

(080082197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Mode Design Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 135.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008073013/220/12.

(080082232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Fiduciaire Deflorenne & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 111.495.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008073014/220/12.

(080082239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Korea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 46.039.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008072938/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01398. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Bluespace Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.512.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008073027/5770/12.

(080082486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

NLT Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 137.303.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008073028/5770/12.

(080082404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

B&S Vertriebsagentur, Société Anonyme.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 107.213.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil der Gesellschaften und Vereinigungen.

Junglinster, den 28. Mai 2008.

Für die Gesellschaft

Für gleichlautende Abschrift

Für Maître Jean SECKLER

Der Notar

Auf Grund von Beauftragung Monique GOERES

Référence de publication: 2008073034/231/15.

(080082367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Mondi Technology Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 96.214.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008073023/5770/12.

(080082496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

F-Joy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 44, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 51.620.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 mai 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008073036/231/15.

(080082233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 136.547.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008073010/220/12.

(080082176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Springbok Luxco Limited, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.323.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 3 juillet 2007

Est nommé réviseur d'entreprises:

KPMG Audit, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008073078/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Bain Capital HDS II (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.084.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the second day of June,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Bain Capital HDS I (Luxembourg) SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on May 30th, 2008.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Bain Capital HDS II (Luxembourg) SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting. The holder of a power of attorney granted by a shareholder may take any action at a General Meeting that could have been taken by the granting shareholder.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription and payment

Bain Capital HDS I (Luxembourg) SARL, represented as stated above, subscribes to twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000).

The amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand Euros (2,000.- Euros).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Paul B. Edgerley, Investment Professional, born on December 12, 1955 in Columbus (Ohio), United States of America, residing at 119 Hyslop Road, Brookline, MA 02445, United States of America; and

- Ailbhe Jennings, Chartered Accountant, born on March 27, 1963 in Dublin, Ireland, residing professionally at 9a Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deuxième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Bain Capital HDS I (Luxembourg) SARL, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Bernard Beerens, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2008,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Bain Capital HDS II (Luxembourg) SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.4 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.5 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.****11.1 Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale. Le détenteur d'une procuration délivré par un associé pourra prendre toute action à une Assemblée Générale que cet associé aurait pu prendre.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le premier mardi du mois de juin à 15 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Bain Capital HDS I (Luxembourg) SARL, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar des Etats Unis d'Amérique (USD 1)

chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 25.000).

Le montant de vingt-cinq mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 25.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille Euros (2.000.- Euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Paul B. Edgerley, Investment Professional, né le 12 décembre 1955 à Columbus (Ohio), Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 119 Hyslop Road, Brookline, MA 02445, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Ailbhe Jennings, Chartered Accountant, née le 27 mars 1963 à Dublin, Irlande demeurant professionnellement à 9a Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 9a Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: B. BEERENS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 04 juin 2008, Relation LAC/2008/22459. — Reçu quatre-vingt euros cinquante-quatre cents (80,54 €).

Le Receveur ff (signé): FRANCK SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008073650/211/506.

(080083266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Aberdeen Property Funds Pan-Nordic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.250.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008073579/242/13.

(080082658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Elite Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.097.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PENWISS FINANCE LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (IBC number 1.467.311),

ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration générale, datée du 6 mars 2008, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "ELITE INVEST S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV: Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 13.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire les mille (1.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
 - b) Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de société, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
 - c) Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
MONTBRUN REVISION S.à r.l., ayant son siège social "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.501.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ph. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2008. LAC/2008/21377. - Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (€ 155.-).

Le Releveur ff. (signé): Fr. Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008073630/220/183.

(080083741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Aberdeen Norden/Baltikum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.176.327,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008073578/242/13.

(080082663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Jobelux S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 20.360.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008073309/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08557. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080082791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Ceria Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 86.032.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073316/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02082. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080082796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Tatimati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 106.264.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073319/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01582. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Crasin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.216.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008073433/1494/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01818. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Beltrame International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 21.240.

Par décision du conseil d'administration tenu par voie circulaire le 22 mai 2008 conformément à l'article 9 des statuts, il a été décidé:

De transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELTRAME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008073443/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR02053. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Marato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 61.100,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 139.077.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1) Skelda Ltd, a company established and organized under the laws of the Islands of Bermuda, having its registered office at Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM11, Bermuda registered with the Trade and Company Register of Bermuda under number 26912;

represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008;

2) Brady Peter Scanlon, Company Director, born in Melbourne on 8 November 1970, professionally residing at Clarendon House 12 Clifford Street, London W1S 2LL, United-Kingdom, acting as one of the directors of the Corporate Trustee of BJM Trust, a trust dated 26 May 2008 and established under the laws of Australia;

represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008.

3) Iain Alexander Grant Moodie, Executive Chairman, born in Karachi, on 4 October 1950, professionally residing at Pinnacle Trustees Limited, 14 Britannia Place, Bath Street, St Helier, Jersey CI, acting as one of the trustees of Jake Trust, a trust dated 4th December 2001 and established under the laws of the Island of Jersey;

represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008.

4) Iain Alexander Grant Moodie, Executive Chairman, born in Karachi, on 4 October 1950, professionally residing at Pinnacle Trustees Limited, 14 Britannia Place, Bath Street, St Helier, Jersey CI, acting as one of the trustees of Salvete Trust, a trust dated 30th March 2001 and established under the laws of the Island of Jersey;

represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008.

5) Robert Grant Sloss, a Company Director, born in London, on 17 December 1968, residing at Chilmark House, Chilmark, Salisbury, SP3 5AP, United Kingdom;

represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008.

6) Timothy Spencer Barlow, a company director, born in Carshalton on 20th December 1967, residing at Old Manor House, Poffley End, Hailey, Witney, Oxon, OX29 9UW, United Kingdom;

represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008.

7) James Morse, a British national, born in Swansea on 25 October 1971 with business address at c/o SB Bonsuccesso Administradora de Shopping Ltda, Room 6, 7th Floor Av. Cidade Jardim, 400 Jardins, Sao Paulo, SP Brazil;

represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008.

8) Jeffrey Ian Pym, a British national, born in Exeter on 5 September 1963, residing at 25 Salisbury Road, Harpenden, Hertfordshire, AL5 5AR, United Kingdom;

represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008.

9) Natasha Lindsay, a British national, born in Norwich on 22 June 1976, residing at 21 Warwick Square, London, SW1V 2AB, United Kingdom;

represented by Mr Nicolas Bonora, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in May 2008.

The above mentioned proxies, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Corporate name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a "société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"). The Articles of Incorporation are, to the extent permitted by law, subject to any agreement between all shareholders.

The Company will exist under the name of "Marato S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Objects.

3.1 The objects of the Company are (a) to invest in, and to acquire, dispose of and retain, loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, notes, debentures, preferred stock, convertible securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including

but not limited to synthetic securities obligations) (b) to engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the foregoing, and (c) to grant pledges, guarantees and contracts of indemnity, of any kind, to Luxembourg or foreign entities in respect of its own or any other person's obligations and debts.

3.2 The Company may also:

(a) borrow and raise funds in any form including bonds, convertible bonds, other security issues and credit agreements for the purposes listed in article 3.1;

(b) grant security over all or any part of the assets of the company in connection with and for the purposes listed under articles 3.1 and 3.2 (a);

(c) enter into agreements including but not limited to, underwriting agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank, securities and cash administration agreements, liquidity facility agreements, asset management agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under articles 3.1, 3.2 (a) and (b);

and (d) receive guarantees, pledges or contract indemnities by a Luxembourg or foreign entity or person, and enter into agreements, including but not limited to, financial derivatives such as interest and/or foreign currency exchange transactions, in connection with the objects mentioned under 3.1, 3.2 (a), (b) and (c).

3.3 The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, and including, as the case may be, the granting of loans by the Company to any entity or persons.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at sixty-one thousand and one hundred pounds sterling (GBP 61,100.-) divided into sixty-one thousand (61,000) ordinary shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) and one hundred (100) special shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a prorata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company, according to the class of shares it belongs to, and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each ordinary share entitles its owner to the rights in the profits and assets of the Company as described in a subscription and shareholders' agreement entered into by the Company and the shareholders on 28 May 2008, and to one vote at the general meetings of shareholders.

Each special share entitles its owner to the rights in the profits and assets of the Company as described in a subscription and shareholders' agreement entered into by the Company and the shareholders on 28 May 2008, and to one vote at the general meetings of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

The shareholders of the Company may at any time create any additional class of shares of the Company, including the rights attached thereto, upon resolution taken in accordance with the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Statutory Auditors

Art. 9. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office and, as the case may be, including at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 12. Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by

reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager or, as the case may be the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers.

However if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers or, as the case may be, by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 17. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Manager or, as the case may be by the Board of Managers to the shareholders.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of the month of May at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital (GBP)	Number of shares	Amount paid-in (GBP)
Skelda Ltd	40,000.-	40,000 ordinary shares	40,000.-
BJM Trust	16,000.-	16,000 ordinary shares	16,000.-
Jake Trust	2,500.-	2,500 ordinary shares	2,500.-
Salvete Trust	2,500.-	2,500 ordinary shares	2,500.-
Robert Sloss	31,00.-	31,00 special shares	31,00.-
Timothy Barlow	31,00.-	31,00 special shares	31,00.-
James Morse	32,00.-	32,00 special shares	32,00.-

Jeffrey Pym	3,00.-	3,00	3,00.-
		special shares	
Natasha Lindsay	3,00.-	3,00	3,00.-
		special shares	
Total:	61,100.-	61,100	61,100.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three hundred euro (EUR 3,000.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2008.

Extraordinary general meeting

The shareholders have taken immediately the following resolutions:

1) The shareholders resolved to set at three (3) the number of managers and to appoint the following persons for an unlimited duration:

- Marcus Stewart Paddington FINCHAM, Company Director, born in London, United Kingdom, on 30 July 1975, professionally residing at Al Marrana Ltd 46 Catherine Place London SW1E 6HL, as Class A Manager;
- Manuel HACK, maître en sciences économiques, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 19 June 1966, professionally residing at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, as Class B Manager;
- Nathalie GAUTIER, employee, born in Jarny, France on 20 February 1970, professionally residing at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, as Class B Manager.

2) The shareholders resolved to set the registered office of the Company at 1, avenue de la Gare, PO Box 1748, L-1017 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1) Skelda Limited, une société constituée et régie par les lois des îles Bermudes, ayant son siège social à Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM11, Bermudes, immatriculée aux Bermudes sous le numéro de registre 26912;

représentée par M^e Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008;

2) Brady Peter Scanlon, gérant de société, né à Melbourne le 8 novembre 1970, demeurant professionnellement à Clarendon House 12 Clifford Street, London W1S 2LL, Royaume-Uni, agissant en sa qualité de directeur du Trustee de BJM Trust, un trust constitué le 26 mai 2008 et régi par le droit australien;

représenté par M^e Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008.

3) Iain Alexander Grant Moodie, président exécutif, né à Karachi le 4 octobre 1950, demeurant professionnellement à Pinnacle Trustees Limited, 14 Britannia Place, Bath Street, St Helier, Jersey CI, agissant comme l'un des trustees de Jake Trust, un trust constitué le 4 décembre 2001 et établi selon les lois de l'île de Jersey;

représenté par M^e Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008.

4) Iain Alexander Grant Moodie, président exécutif, né à Karachi le 4 octobre 1950, demeurant professionnellement à Pinnacle Trustees Limited, 14 Britannia Place, Bath Street, St Helier, Jersey CI, agissant comme l'un des trustees de Salvete Trust, un trust constitué le 30 mars 2001 et établi selon les lois de l'île de Jersey;

représenté par M^e Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008.

5) Robert Grant Sloss, gérant de société, né à Londres, le 17 décembre 1968, résidant à Chilmark House, Chilmark, Salisbury, SP3 5AP, Royaume-Uni;

représenté par M^e Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008.

6) Timothy Spencer Barlow, un directeur de société, né à Carshalton le 20 décembre 1967, résidant au Old Manor House, Poffley End, Hailey, Witney, Oxon, OX29 9UW, Royaume-Uni;

représenté par M^e Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008.

7) James Morse, citoyen Britannique, né le 25 octobre 1971 à Swansea, demeurant professionnellement à SB Bonsucesso Administradora de Shopping Ltda, Room 6, 7th Floor Av. Cidade Jardim, 400 Jardins, Sao Paulo, SP Brazil;

représenté par M^e Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008.

8) Jeffrey Ian Pym, citoyen Britannique, né Exeter le 5 septembre 1963, résidant au 25 Salisbury Road, Harpenden, Hertfordshire, AL5 5AR, Royaume-Uni;

représenté par M^e Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008.

9) Natasha Lindsay, citoyenne Britannique, née à Norwich le 22 juin 1976, résidant au 21 Warwick Square, London, SW1V 2AB, Royaume-Uni;

représentée par M^e Nicolas Bonora, avocat, en vertu d'une procuration donnée en mai 2008.

Les procurations susmentionnées, après avoir été paraphées et signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination Sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts"). Les Statuts sont, dans la mesure permise par la loi, sous la réserve de toute convention entre tous les associés.

La Société adopte la dénomination "Marato S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objets.

3.1 Les objets de la société sont (a) d'investir, d'acquérir, disposer et détenir des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts dans des limited partnerships, des intérêts dans des sociétés dont les associés ont une responsabilité limitée, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques), (b) d'engager la société dans toutes autres activités nécessaires, utiles, appropriées, accessoires de ce qui précède, et non incompatibles avec ce qui précède, et (c) et de fournir des gages, des garanties et des contrats d'indemnité, de toutes sortes, à des entités luxembourgeoises ou étrangères en garantie de ses propres obligations ou de celles de toutes autres personnes.

3.2 La Société peut également:

(a) emprunter et réunir des fonds sous toute forme, y compris par l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et d'autres titres en vue de réaliser les objets tels que décrits dans l'article 3.1;

(b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les articles 3.1 et 3.2 (a);

(c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec l'objet mentionné sous les articles 3.1, 3.2 (a) et (b);

(d) recevoir des garanties, gages, indemnités contractuelles de la part d'entités ou personnes luxembourgeoises ou étrangères, et conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des opérations d'échange sur devises

étrangères ou taux d'intérêts et tous autres transactions sur des produits dérivés en relation avec l'objet mentionné sous les articles 3.1, 3.2 (a), (b) et (c);

3.3 Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société à toute entité ou personne.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital Social, Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à soixante et un mille cent livres sterling (GBP 61.100,-) divisé en soixante et un mille (61.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune et cent (100) parts sociales spéciales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat au prorata des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société, selon la catégorie de parts sociales à laquelle elle appartient et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale ordinaire confère à son propriétaire un droit aux bénéfices et aux actifs de la Société tel que décrit dans un contrat de souscription et d'associés conclu par la Société et les associés le 28 mai 2008, et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale spéciale confère à son propriétaire un droit aux bénéfices et aux actifs de la Société tel que décrit dans un contrat de souscription et d'associés conclu par la Société et les associés le 28 mai 2008, et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

Les associés de la Société pourront à tout moment créer toute classe supplémentaire de parts sociales de la Société, avec les droits y attachés, sur base d'une résolution prise conformément à la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, peut décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B.

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée et, le cas échéant, si sont présents au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants.

Si l'associé unique ou selon le cas l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à

qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et ce dans les limites d'une telle délégation.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par le Gérant, ou, le cas échéant le Conseil de Gérance aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Gérant, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Gérant ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer au(x) associé(s) comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intermédiaires établis par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associés	Capital souscrit (GBP)	Nombre de parts	Libération (GBP)
Skelda Ltd	40.000,-	40.000 sociales ordinaires	40.000,-
BJM Trust	16.000,-	16.000 sociales ordinaires	16.000,-
Jake Trust	2.500,-	2.500 sociales ordinaires	2.500,-
Salvete Trust	2.500,-	2.500 sociales ordinaires	2.500,-
Robert Sloss	31.00,-	31.00 sociales spéciales	31.00,-
Timothy Barlow	31.00,-	31.00 sociales spéciales	31.00,-
James Morse	32.00,-	32.00 sociales spéciales	32.00,-
Jeffrey Pym	3.00,-	3.00 sociales spéciales	3.00,-
Natasha Lindsay	3.00,-	3.00 sociales spéciales	3.00,-
Total:	61.100,-	61.100	61.100,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ trois mille euros (EUR 3.000,-)

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés ont adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) Les associés décident de fixer à trois (3) le nombre de gérants et de nommer la/les personnes suivantes pour une durée illimitée:

- Marcus Stewart Paddington FINCHAM, gérant de société, né à Londres, Royaume Uni, le 30 juillet 1975, professionnellement demeurant à Al Marruna Ltd 46 Catherine Place London SW1E 6HL, comme Gérant de Catégorie A;

- Manuel HACK, maître en sciences économiques, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 juin 1966, professionnellement demeurant à 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B;

- Nathalie GAUTIER, employée privée, née à Jarny, France, le 20 février 1970, professionnellement demeurant à 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B.

2) Les associés décident de fixer le siège social à 1, avenue de la Gare, PO Box 1748, L-1017 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. BONORA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 30 mai 2008, LAC/2008/21772. — Reçu trois cent quatre-vingt-cinq euros dix-sept cents (395,17 euros).

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008073364/211/649.

(080083061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Picardy Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.500.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 mai 2008, les gérants ont pris la décision de transférer le siège de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008073452/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01316. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Deutsch-luxemburgische Beraterunion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.744.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-Rue.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2008073450/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07995. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.